



MÉMOIRE
DU VOLET INSTALLATION
POUR LE CPE
AUX QUATRE SOLEILS

17 NOVEMBRE 2005

Le Projet de Loi 124 sur les services de garde éducatifs à l'enfance qui vise à remplacer la Loi 8 sur les Centres de la Petite Enfance et autres services de garde, portera atteinte au réseau actuel des services de garde.

Nous vous ferons part, dans ce mémoire, des questions et des inquiétudes de notre CPE face au Projet de Loi 124 sur la qualité des services donnés aux enfants en Installation ainsi que des impacts au niveau du personnel et des parents.

IMPACTS DIRECTS EN INSTALLATION

Les coupures budgétaires répétées du gouvernement actuel ont une conséquence directe depuis deux ans sur le fonctionnement adéquat des C.P.E. Le Projet de Loi 124, qui vise à retirer les milieux Familiaux des C.P.E., fragilisera une fois de plus le réseau actuel et minera la qualité des services qui y sont donnés.

Avec le projet de loi, il nous vient de nombreuses inquiétudes, à savoir :

Au niveau du personnel oeuvrant dans notre CPE :

- Les coupures budgétaires entraînent des coupures de postes, entre autre la conseillère pédagogique;
- La perte de la conseillère pédagogique entraînera une surcharge de travail;
- La surcharge de travail amènera une baisse de qualité;
- L'absence de soutien avec les enfants en situation de crise rendra la tâche ardue;
- La planification d'activités spéciales et de sorties devra être assumée en surplus de la tâche;
- Des coupures dans les heures d'ouverture engendreront des coupures d'heures de travail;
- Cela crée plus de postes à temps partiel, ce qui entraînera une démotivation de la part des travailleuses;
- On assistera à des pertes d'emploi pour des professionnelles;
- L'obligation de couper dans les heures de planification pédagogique rend le bénévolat encore plus présent;

- Tout ce qui précède amène une fragilisation du travail des éducatrices (épuiement professionnel, incertitude à cause du manque d'encadrement et de soutien);
- Qui pourra coordonner les différents programmes mis de l'avant par le CPE?
Par exemple :
 - programme Brindami (apprentissage des habiletés sociales pour les 2 à 5 ans)
 - programme Passe-Partout (pré-maternelle 4 ans à l'école de quartier)
 - programme Pouvoirs aux tout-petits (projet de prévention de la violence chez les tout-petits)
 - Intervention précoce, dépistage,
 - Intervention préventive aux enfants en milieu défavorisé
- Une certaine crainte de devenir des services de gardiennage est ressentie;
- Qu'advient-il de la formation, tant au niveau des éducatrices que des conseillères pédagogiques?
- La détérioration des conditions de travail n'encouragera pas la formation du personnel en service de garde;
- Qu'advient-il de la profession?

Au niveau des enfants fréquentant le CPE :

- L'intégration d'enfants présentant des difficultés d'apprentissages sera de moins en moins facile et possible, dû à une perte d'expertise, de soutien aux éducatrices;
- La mise en application de plans d'intervention pour les enfants ayant des besoins particuliers sera de plus en plus difficile, voire même impossible;
- Ce sont les enfants qui paieront pour ces changements;
- Une certaine crainte est ressentie quant aux adultes en devenir que nous accueillons aujourd'hui;
- Avec la garde atypique, répond-on aux besoins des enfants?
- Cette réforme améliore-t-elle le service aux enfants? Le doute nous assaille...

Au niveau des parents bénéficiant des services :

- Gagnent-ils vraiment quelque chose?
- Ils perdent de la place au conseil d'administration (leur représentation passe des 2/3 des membres à une majorité (50 + 1));
- À qui pourront-ils demander conseil, soutien et aide quant à l'éducation de leur enfant ?
- Avec la garde atypique, répond-on vraiment aux besoins des parents ou aux besoins du marché du travail?
- Tentons-nous de déresponsabiliser les parents dans leur rôle parental?

- Qui paiera la note et de quel ordre sera-t-elle?
- Les parents devraient avoir peur de la qualité des soins vue une surcharge de travail;

Maintenant, les services de garde privés sont subventionnés au détriment des services de garde sans but lucratif. Nous faisons face à une détérioration du service. Veut-on répéter le modèle hospitalier? Vider les CPE de ses professionnelles? Pourquoi cette réforme? Quel en est le bien- fondé?

Sur quelle étude s'est-on basé pour faire une pareille réforme ? Certainement pas sur celle de Madame Nathalie Bigras, «Grandir en Qualité », qui démontre que les services offerts dans les C.P.E. ainsi que dans les milieux Familiaux qui y sont affiliés sont de meilleure qualité que dans les garderies privées¹.

Nous ne pouvons pas rester inertes face aux impacts qu'aura la nouvelle politique sur la qualité de vie des familles québécoises et c'est pourquoi nous recommandons :

1. Le maintien des milieux familiaux au réseau actuel des C.P.E.;
2. Une analyse des impacts de cette réforme sur le réseau actuel, tant au niveau financier qu'au niveau de la qualité;
3. L'engagement de la Ministre que les montants jusqu'à présent récupérés du réseau des C.P.E. ne seront en aucun cas versés aux garderies à but lucratif et sous aucun prétexte;
4. Que les coupures dans le réseau cessent afin que l'on puisse desservir les enfants du Québec comme ils le méritent. Après tout, ne sommes-nous pas un «QUÉBEC FOU DE SES ENFANTS» ?

QU'ON NOUS LE PROUVE!

¹ Grandir en qualité, 2003, Nathalie Bigras